

véhicule garé ou dans votre chambre d'hôtel. Servez-vous du coffre-fort de l'hôtel;

- n'exposez pas de grosses sommes d'argent ni de bijoux coûteux à la vue de tout le monde. Utilisez des ceintures de voyage et des valises avec des compartiments secrets pour y mettre vos objets de valeur;
- ne gardez jamais au même endroit votre passeport, vos billets, vos pièces d'identité, votre argent liquide, vos cartes de crédit et vos documents d'assurance. Gardez-les à des endroits distincts afin de ne pas tout perdre en cas de vol ou de perte;
- faites une copie de votre carte de crédit et de vos NIP afin de pouvoir les annuler rapidement;
- si vous utilisez un guichet automatique, faites-le pendant les heures de bureau et utilisez une machine située à l'intérieur d'une banque, d'un supermarché ou d'un grand immeuble commercial.

L'ASSISTANCE CONSULAIRE

La Direction générale des affaires consulaires offre de l'aide aux Canadiens qui se trouvent à l'étranger. Elle a plus de 270 bureaux dans le monde entier dont le personnel est prêt à vous aider en cas de besoin. Dans certains cas, vous devrez peut-être payer pour les services fournis.

Ce que le personnel consulaire peut faire pour vous :

- avec votre autorisation, avertir vos plus proches parents en cas d'accident, d'emprisonnement ou de décès et les tenir au courant de la situation; leur indiquer s'ils peuvent vous aider et comment;
- à votre demande, joindre votre famille ou des amis pour leur demander en votre nom de vous envoyer des fonds d'urgence;
- vous aider dans des situations critiques telles que les catastrophes naturelles et les soulèvements civils ou militaires;
- vous aider à localiser des personnes disparues;
- vous aider en cas d'urgence médicale et vous fournir, s'il en existe une, une liste de médecins de la région qui parlent le français ou l'anglais;
- vous indiquer des sources de renseignements si vous voulez vous renseigner sur les lois, les règlements et la culture du pays ou bien sur les visas;
- vous délivrer un nouveau passeport (frais à payer). Veuillez cependant noter que certains bureaux ne sont pas autorisés à délivrer des passeports réguliers;
- si vous êtes arrêté, essayer de faire en sorte que l'on vous traite avec équité selon les lois du pays. Si vous le désirez, le bureau informera votre